



Cumule de congé payés en contart cdd

Par **parvizi**, le **26/05/2011** à **21:50**

Bonjour,rnJ'ai travaillé en CDD et acquis 20 jours de congés payés , je ne prends pas ces congés jusqu'au fin de contrat , Est-ce que je peux travailler pendant mes congés payés à la fin dans une autres societe car je trouve un opportunite de countinuer la traveiller ?
rnrnRemerciement

Par **DSO**, le **27/05/2011** à **10:13**

Bonjour,rnrnÀ la fin de votre CDD, l'employeur ne pourra pas vous "mettre" en congés payés puisque le contrat aura pris fin, mai devra vous verser une indemnité compensatrice de congés payés.rnrnVous pourrez donc sans aucun problème travailler dès le lendemain pour une autre société.rnrnCdt, rnDSO